

# BULLETIN

## DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

### Abonnements pour l'année 1874 :

#### En Suisse :

Un an, 8 fr., six mois, 4 fr.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.

### L'émancipation des travailleurs

doit être l'œuvre

des travailleurs eux-mêmes.

### Abonnements pour l'année 1874 :

Allemagne, fr. 10»60. — Amérique, fr. 16. — Angleterre, fr. 13»20. — Belgique, fr. 10»60. — Espagne, 13»20. — Hollande, fr. 12»20. — Italie, fr. 9»60.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 20 SEPTEMBRE 1874.

### Lettres sur le Congrès général de Bruxelles.

#### II

Bruxelles, 12 septembre 1874.

Voici la liste des délégués au Congrès :

J. Gomez, typographe, délégué de la Fédération espagnole.

L. Verrycken, boulanger, délégué du Cercle de propagande socialiste de Palerme. (1)

G. Eccarius, tailleur, délégué de la branche de Bethnal Green, Londres.

Ch. Frohme, écrivain, délégué de la section de l'Association allemande démocratique socialiste de Liège, Belgique.

J. N. Demoulin, ourdisseur, délégué de la Fédération belge.

Jules de Blaye, peintre, délégué de la Fédération de Gand.

Pierre Bastin, tisserand, délégué de la Fédération de la vallée de la Vesdre.

Maximilien Tricot, mineur, délégué de la Fédération de Charleroi.

Richard Mayeu, pelletier, délégué de la Fédération de Liège.

D. Paterson, memuisier, délégué de la Fédération de Bruxelles.

D. Brismée, typographe, délégué de la Fédération de Bruxelles.

Ph. Cœnen, cordonnier, délégué de la Fédération d'Anvers.

Adhémar Schwitzguébel, graveur, délégué de la Fédération jurassienne.

Van Wedémen, délégué d'une section de Paris.

(1) Bien que l'adresse des socialistes italiens au Congrès eût annoncé que l'Italie ne pouvait pas se faire représenter, la section de Palerme avait envoyé un mandat au compagnon Verrycken, secrétaire du bureau fédéral, et le Congrès n'a pas cru devoir le repousser.

Loriaux, verrier, délégué de la section de Haine-Jumet, Bassin de Charleroi.

Le rapport de la Fédération espagnole est très détaillé. Je m'efforcerai de le résumer le mieux possible. En septembre de l'an dernier, le gouvernement républicain ordonna la fermeture du local des sections de Cadix, pour y établir une école sous l'invocation de la Vierge du reposaire. Cette mesure fut bientôt étendue à d'autres fédérations, et le gouvernement ayant suspendu les garanties constitutionnelles, les fédérations résolurent, pour le cas où elles seraient dissoutes, de s'organiser secrètement. Les grèves, malgré tout, étaient énergiquement soutenues. Les gouvernants en vinrent à menacer les grévistes de les faire retourner au travail à coups de canon, s'ils ne voulaient pas le faire volontairement. De nouvelles fédérations adhéraient sans cesse à l'Internationale. A Alcoy, à la suite des événements de juillet, et malgré la promesse de ne pas poursuivre les participants à ces événements, des arrestations en masse eurent lieu et plus de 250 internationaux sont encore dans les prisons de la ville. Les fédérations de métiers ne se bornent plus à des questions de résistance, elles se placent de plus en plus au point de vue de l'action révolutionnaire, et leurs Congrès prennent des résolutions dans ce sens. L'avènement de Serrano au pouvoir fut le signal du complet déchaînement des passions réactionnaires. En janvier, un décret fut lancé par le gouvernement prononçant la dissolution de l'Internationale. L'envahissement par les séides du gouvernement des locaux des sections et fédérations, l'incarcération des adhérents, devinrent des mesures générales. Tous les organes de l'Internationale durent disparaître, mais bientôt après, le journal clandestin les *Représailles* releva le drapeau de l'association. La bourgeoisie ne se contenta pas de ces

mesures ; elle fit jeter à la mer, à San-Fernando, 66 internationaux enfermés dans des sacs. La calomnie se joignit aux persécutions ; les internationaux furent accusés d'être les complices des carlistes.

La fédération espagnole a donné la preuve qu'elle ne se laissera pas intimider par ces persécutions ; en juin dernier, elle a célébré le VI<sup>me</sup> Congrès régional, à Madrid même, et a pris des résolutions très énergiques, qui déjà ont reçu quelques applications. La violation des correspondances, le vol des valeurs qu'elles peuvent contenir, sont pratiqués dans toute l'Espagne. Mais des mesures sont prises pour sauvegarder l'organisation contre de pareils procédés. Les internationaux espagnols sont entrés dans la voie des représailles, ils ne la quitteront que pour l'action révolutionnaire décisive.

Le Président du Congrès fait lecture d'un manifeste du *Comité italien pour la révolution sociale*, adressé aux délégués du Congrès général. (Nous avons donné un extrait de ce manifeste dans notre dernier numéro).

\* \* \*

Dans la première séance du mardi, on fixa comme suit l'ordre dans lequel les questions administratives seraient traitées au Congrès :

1. Lecture des rapports officiels des fédérations.
2. Question du manifeste à adresser par le Congrès aux ouvriers de tous les pays.
3. Liquidation des frais des publications du compte-rendu du Congrès de Genève.
4. Désignation du lieu où se tiendra le prochain Congrès général.
5. Désignation du siège du bureau fédéral.
6. Question de la publication des travaux du Congrès.
7. Question des frais du Congrès.

La lecture des rapports officiels ne présente rien de nouveau, les faits qu'ils contiennent ayant déjà été mentionnés dans les comptes-rendus présentés en séance publique.

La question du manifeste aux ouvriers paraît d'abord être diversement comprise par les fédérations. Toutes sont d'accord sur l'utilité et la nécessité d'un manifeste, sauf la section de propagande de Genève, qui a envoyé une déclaration portant qu'elle ne reconnaît pas l'utilité de ce manifeste. Les Belges surtout paraissent craindre que l'on ne ravive les questions personnelles ; mais ensuite des explications du délégué jurassien, qui démontre la nécessité d'expliquer la lutte qui s'est produite dans l'Internationale, entre le principe d'autorité et le principe d'autonomie et de fédération, tous les délégués se prononcent pour la rédaction d'un manifeste. On nomme une commission de rédaction, composée de Gomez, Demoulin et Schwitzguébel. Cette commission présente le mercredi après-midi un projet de manifeste, qui fut adopté avec une adjonction concernant les luttes religieuses, proposée par Gomez, et une

modification proposée par Eccarius et se rattachant à l'exposé des conceptions communiste et collectiviste. Eccarius se prononça contre tout développement de ces deux principes, dans le manifeste. En en faisant mention, le manifeste prendrait nécessairement, sous une forme ou sous un autre, parti pour l'une ou l'autre tendance, et comme la question est loin d'être résolue, il n'appartient pas à un document officiel d'un Congrès général de l'Internationale de préjuger la question. Si le manifeste veut rester impartial, on devra consacrer un long développement bien clair et précis à chaque tendance, ce qui sera excessivement difficile, et fera perdre au manifeste le caractère général et populaire qu'il doit avoir. Il faut étudier la question sous toutes ses faces, dans les fédérations et sections, dans les Congrès, la discuter dans les organes de l'Association et au moyen de brochures.

Quant à la publication du manifeste, pour ne pas imposer de nouveaux frais considérables aux fédérations, le Congrès a résolu d'inviter tous les organes de l'Internationale à reproduire le manifeste et d'utiliser la composition par les journaux, pour le publier en brochures, en autant d'exemplaires que les fédérations le jugeront nécessaire. Pour la traduction anglaise et allemande, les compagnons Eccarius et Frohme s'en sont chargés.

(A suivre.)

---

Nous venons de recevoir le remarquable rapport publié par la section bruxelloise de l'Internationale sur la question de l'organisation des services publics dans la société future. C'est un travail d'un grand intérêt, bien raisonné et bien écrit, et nous ne pouvons qu'engager d'une façon pressante toutes les sections jurassiennes à en prendre connaissance pour l'étudier et le discuter avec toute l'attention qu'il mérite.

Il est un point cependant, dans ce rapport, qui pourra soulever des objections, et qui, dans tous les cas, nous paraît de nature à créer de nombreux malentendus, si on ne prend soin de l'élucider bien clairement.

Le rapport bruxellois se sert du mot *Etat*, en lui donnant un sens analogue à celui que les socialistes allemands attribuent à leur *Volksstaat*. Il pense que les socialistes an-archistes, ou pour parler en français plus clair, les socialistes fédéralistes, ont tort de rejeter ce terme ; et il va jusqu'à dire que ces an-archistes ou fédéralistes — au nombre desquels il faut compter, croyons-nous, la plupart des lecteurs du *Bulletin* — tout en repoussant le mot *ETAT*, acceptent néanmoins la chose, au sens où l'entendent les socialistes bruxellois.

Il y a longtemps déjà qu'on se dispute sur le sens du mot *Etat*, et que les diverses écoles socialistes s'opposent des formules comme *abolition de l'Etat* ou *constitution de l'Etat populaire*, formu-

les auxquelles l'emploi de ce terme équivoque donne un sens mal défini et prêtant à toutes sortes d'interprétations de fantaisie. Ne serait-il pas temps de mettre fin à ces querelles de mots et de s'expliquer une fois pour toutes, en adoptant un vocabulaire précis et uniforme, qui ne laisse plus de doute sur la pensée réelle de ceux qui en emploient les termes? Nous allons essayer de définir nettement ce que le rapport bruxellois entend par l'*Etat socialiste*, et d'expliquer avec la même netteté ce que les socialistes fédéralistes entendent par l'*abolition de l'Etat*: nous verrons s'il y a entre ces deux conceptions des différences essentielles; et comme conclusion nous proposerons à l'acceptation des socialistes un vocabulaire destiné à prévenir le retour des équivoques qui embarrassent actuellement nos discussions.

\* \* \*

Le rapport bruxellois explique comme suit, pages 21-23, la façon dont s'organisera, dans la société future, l'administration de la Commune et celle de la Fédération des communes :

« Ne faudra-t-il pas, dit-il, que les groupes ouvriers, les corps de métier de la Commune, choisissent dans leur sein des délégués à chacun des services publics? N'avez-vous pas ainsi une administration locale des services publics, une administration communale?

« Il faudra aussi que les Communes s'entendent, se constituent en Fédération de Communes, et choisissent une déléguation qui s'occupe des services publics ayant un caractère régional. Ces délégués constituent une administration publique, régionale ou nationale, le nom ne fait rien à la chose. »

Demandons maintenant à un socialiste an-archiste ou fédéraliste de nous exposer aussi sa conception de l'organisation future de la société. Il le fera exactement dans les mêmes termes que le rapport bruxellois : il dira aussi que la Commune doit être administrée par les délégués des corporations ou groupes ouvriers, et que la Fédération des Communes doit être administrée par des délégués des communes.

Où est donc la différence?

Il n'y en a pas.

Et cependant, après avoir constaté cet accord sur la chose, nous allons nous trouver en présence d'un désaccord complet sur les mots.

En effet, le rapport bruxellois continue ainsi :

« Et cette fédération régionale ou nationale des communes, que sera-t-elle au fond, sinon un *Etat*? Oui, un *Etat*, puisqu'il faut l'appeler par son nom. .. Après tout, l'Etat, tel que nous le concevons et tel que nous le voulons, n'est pas précisément une autorité, un système gouvernemental. Nous pouvons très bien concevoir un Etat anti-autoritaire, nous allons dire un Etat an-archique... Ainsi donc : à la Commune les services publics simplement locaux, communaux, sous la direction de l'adminis-

tration locale, nommée par les corps de métiers de la localité et fonctionnant sous l'œil de tous les habitants. A l'Etat, les services publics plus étendus, régionaux ou nationaux, sous la direction de l'administration régionale, nommée par la Fédération des Communes et fonctionnant sous l'œil de la Chambre régionale du travail. »

De son côté, le socialiste an-archiste ou fédéraliste dira :

« Il m'est impossible d'appliquer à la Fédération des communes le nom d'Etat. Ce nom-là, je le réserve à cette organisation *politique* de la société, que la révolution économique aura détruite; à cette organisation qui supposait la domination d'une classe, l'existence d'un *gouvernement*; à cette organisation qui reposait tout entière sur l'idée d'*autorité*. A notre organisation nouvelle, non-autoritaire, où le régime des contrats librement consentis a remplacé le régime de la loi imposée par une minorité ou votée par une majorité; où le gouvernement a disparu, pour être remplacé par une administration; où il n'existe plus entre les hommes de liens politiques, mais seulement des liens économiques, — à cette organisation nouvelle, dis-je, il faut un nom nouveau; je repousse celui d'Etat, parce que l'emploi du même terme pour désigner deux choses aussi radicalement différentes que la société économique et la société politique, le régime des contrats et le régime de l'autorité, ferait naître dans les esprits la plus désastreuse confusion. »

\* \* \*

Le rapport bruxellois répond en ces termes :

« Mais comment pourrions-nous ne pas appeler cela (1) l'Etat? Quoi, parce que telle institution a toujours été défectueuse dans son organisation, parce qu'elle n'a jamais servi jusqu'à présent que d'auxiliaire à l'exploitation des masses, faut-il pour cela dire qu'on en veut l'abolition, et cela tout en reconnaissant la nécessité de le reconstituer sur des bases conformes aux idées nouvelles? Parce que l'enseignement public n'aurait eu pour but jusqu'à présent que d'inculquer des préjugés aux masses et de fournir en même temps un moyen d'oppression et d'exploitation aux classes privilégiées, faut-il vouloir l'abolition de l'enseignement public? Parce que l'industrie a été jusqu'aujourd'hui un moyen d'enrichir de plus en plus le riche et d'appauvrir de plus en plus le pauvre, faut-il prêcher l'anéantissement de l'industrie? »

Et voici la réplique des fédéralistes à l'objection de la section de Bruxelles :

« Vous êtes dans l'erreur en disant que nous voulons l'abolition de l'Etat tout en reconnaissant la nécessité de le reconstituer sur des bases conformes aux idées nouvelles. Nous voulons l'abolition de l'Etat, certainement, et nous entendons par là l'abolition du gouvernement et du régime poli-

(1) La fédération des communes et son administration publique.

tique, — chose que vous voulez comme nous, vous l'avez dit, mais nous n'entendons pas le moins du monde *reconstituer* ensuite cet Etat sur des bases nouvelles. L'Etat restera bel et bien aboli, le gouvernement ne renaitra pas de ses cendres : la société nouvelle que nous voulons *constituer* et non *reconstituer* n'aura plus rien de commun avec l'Etat, parce qu'elle n'aura plus de gouvernement, plus d'institutions politiques. Pourquoi voudriez-vous donc que nous persistions à baptiser cette nouvelle organisation du même nom qui servait à désigner l'organisation opposée ? Si, prenant un carré, vous en arrondissiez les coins de manière à en faire un cercle, et que vous disiez ensuite que la figure qui résulte de cette opération est encore un carré, mais un *carré rond*, vous feriez justement une chose semblable à celle que vous faites en appliquant le nom d'Etat à la Fédération des communes. Le carré dont vous arrondissez les côtés a cessé d'être un carré, et il serait absurde de l'appeler un carré rond : il est devenu un cercle. De même, la société humaine, lorsqu'elle aura rejeté loin d'elle le gouvernement et les institutions politiques, aura cessé d'être organisée en Etat : l'organisation nouvelle qu'elle se sera donnée sera la Fédération économique.

« La comparaison que vous faites avec l'enseignement et l'industrie, n'est pas applicable à la circonstance : en effet, l'Etat repose sur une notion destinée à disparaître, celle de *l'autorité politique*, tandis que l'enseignement public et l'industrie reposent sur deux ordres de faits inhérents à l'existence de l'humanité, la science et le travail. Mais il est un domaine où vous auriez pu prendre un point de comparaison, juste cette fois, parce que dans ce domaine aussi, tout repose sur une notion destinée à disparaître : c'est le domaine de la religion, reposant sur la notion de Dieu. Vous admettez comme nous qu'un temps viendra où toute croyance religieuse aura disparu de la société humaine, et où la religion sera remplacée par la science : d'où vient, pourrions-nous vous dire, que vous ne nous proposez pas de conserver le mot de *religion* pour l'appliquer à la philosophie scientifique ? Ce serait aussi logique que d'appliquer le nom d'Etat à la Fédération économique des Communes. Mais non : vous reconnaissez qu'une fois l'idée de Dieu et les croyances religieuses disparues, il n'y a plus de religion ; reconnaissez donc aussi qu'une fois le gouvernement et les institutions politiques disparus, il n'y a plus d'Etat. »

Nous n'insisterons pas davantage : nous croyons qu'il est devenu évident pour le lecteur, que les socialistes fédéralistes, qui restreignent l'acceptation du mot *Etat* à l'organisation politique et gouvernementale, ont la logique pour eux ; et que le rapport bruxellois, qui, sur une foule d'autres points, a éclairci avec une si méritoire sagacité des questions très compliquées et très obscures,

se trouve cette fois en défaut : il persiste à vouloir donner au même mot deux significations contradictoires, et par là, ouvre la porte à une confusion dangereuse.

Nos amis de Bruxelles ne feront pas de ceci une question d'amour-propre ; nous les savons tout aussi disposés aux concessions demandées par la raison et la logique, que nous le sommes nous-mêmes. Ils se disent d'ailleurs, à la fin de leur rapport, prêts à faire ces concessions de bonne grâce, si elles paraissent nécessaires.

« Ce qui nous touche de plus près que les anathèmes des économistes orthodoxes, disent-ils, c'est la répulsion instinctive qu'éprouvent pour l'Etat des socialistes qui, sur tous les autres points, marchent côte à côte avec nous ; entre ceux-là et nous, nous croyons qu'il existe tout simplement un grand malentendu : peut-être le mot *Etat* est-il le seul point qui nous sépare d'eux ; s'il en était ainsi, nous laisserions volontiers le mot de côté, tout en déclarant que nous conservons et même que nous étendons la chose, sous le couvert plus agréable d'une autre dénomination quelconque : administration publique, délégation des Communes fédérées, etc. »

Puisque les socialistes bruxellois se montrent si bien disposés en faveur d'une entente pour arriver à un vocabulaire qui puisse être accepté par tous, nous leur proposons ceci :

1<sup>o</sup> Qu'à l'avenir, le mot *Etat* ne soit plus employé dans l'Internationale, que pour désigner l'organisme gouvernemental et politique qui pèse aujourd'hui sur la société, et dont la prochaine révolution aura pour objet de nous affranchir.

2<sup>o</sup> Que l'organisation future de la société, telle que l'expose le rapport bruxellois, soit désignée non plus par le mot *Etat* (employât-on même les expressions *d'Etat régénéré*, *d'Etat populaire*) mais par le seul terme correct, qui est celui de *Fédération des Communes*.

Si l'usage de ces deux expressions dans le sens que nous venons de définir et qui exclut tout emploi abusif du mot *Etat*, pouvait se généraliser, nous éviterions pour l'avenir ces querelles de mots et ces regrettables équivoques, qui nuisent à la propagande de nos idées plus qu'on ne se le figure ordinairement.

---

VIENT DE PARAITRE :

**L'Economie politique jugée par la Science,**

PAR N. TCHERNYCHEWSKY

Traduit du russe (en deux parties)

Tome premier (un volume de 528 pages.) Prix : 6 fr. Le tome second paraîtra prochainement.

En vente chez les libraires Cherbuliez, Menz, Georg et Ghisletty, à Genève, et Jent et Gassmann, à Berne.